RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Résidence Autonomie

« Les petits prés »

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la ville des Andelys

Résidence Autonomie

Espace Christiane HAMARD

Rue Flavigny 27 700 Les Andelys

A chacun son âge

AU 31/12/2024, il y a 68 résidents présents sur la résidence, soit 42 femmes et 26 hommes.

61,76% de femmes et 38,23% d'hommes.

La part d'homme est en augmentation par rapport à 2023 et la résidence n'accueille plus de couple.

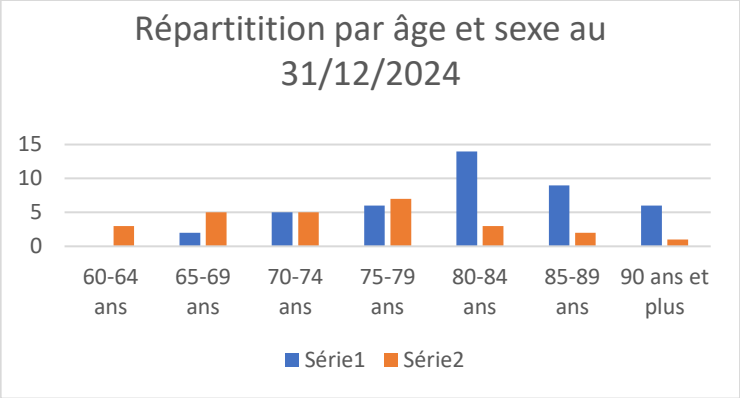

La population de la résidence est vieillissante. La part des résidents âgés de plus de 90 ans est en augmentation. Parmi les personnes nouvellement entrées, 2 résidents sont âgés de plus de 90 ans.

Les résidents sont âgés de 60 à 93 ans, avec une moyenne d'âge de 79 ans

→ La femme la plus âgée : 93 ans

→ La femme la plus jeune : 69 ans

→ L'homme le plus âgé : 92 ans

→ L'homme le plus jeune : 60 ans

7 résidents ont plus de 90 ans : 6 femmes et 1 homme.

12 résidents ont 70 ans ou moins : 8 hommes et 4 femmes

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis sur la résidence autonomie, il faut :

- avoir 60 ans ou plus (sauf dérogation).

- Être sans perte d'autonomie ou faible perte d'autonomie

- Sans ou faible besoin de soins

Toute personne peut déposer un dossier d'admission. Ce dernier est proposé en Commission d'Attribution Logement composée de l'élue déléguée aux séniors , de la maire adjointe déléguée à la solidarité, handicap et santé et d'un membre du conseil d'administration (CALO).

La Résidence autonomie peut accueillir 74 résidents dans des studios de type 1. La configuration des appartements ne permet pas l'accueil de couple.

A chacun son autonomie

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible.

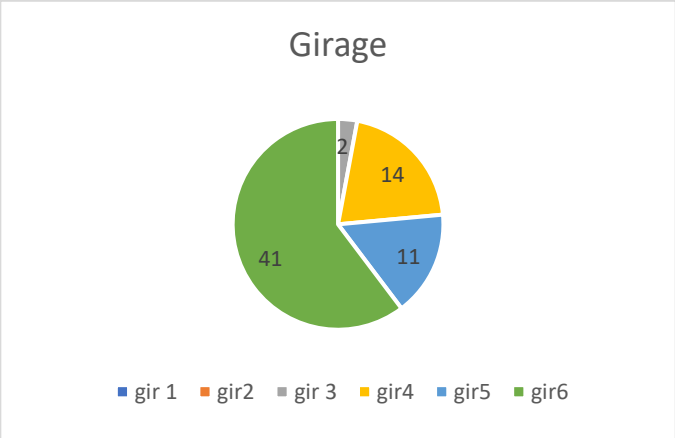

53 résidents ont une bonne autonomie avec un Gir compris entre 5 et 6, soit 85,30%.

14 résidents (contre 11 en 2023) ont une légère perte d'autonomie avec un GIR à 4.

2 résidents (contre 1 en 2023) sont en perte d'autonomie avec un GIR 3, soit 2,94%

Le nombre de personnes accueillies en situation de perte autonomie est en hausse par rapport à 2023.

La résidence ne peut accueillir des personnes âgées en perte d'autonomie dans la limite de 15 % de GIR 1 à 3 et de 10 % de GIR 1 et 2. Cet accueil est possible si le projet d'établissement le prévoit et par la contractualisation de conventions de partenariat : En 2019, la résidence a établi 3 conventions avec l'Hôpital St Jacques des Andelys avec l'Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), le Service de Soins de Suite et de Rééducation (SSR) et Services de Soins

Les Commissions d'Attributions LOgement

Au 31/12/2024, la résidence compte 6 logements de libres (contre 8 en décembre 2023).

✓ **6 CALO**

✓ **23 situations ont été présentées pour 16 logements libres.**

✓ 4 demandes d'admissions déposées en 2024 et qui ont reçues un avis favorable seront pourvues au cours du 1er trimestre 2025.

Les critères observés en CALO sont les suivants :

- Être célibataire et âgé de 60 ans ou plus.
- Avoir un GIR 6 ou 5 avec dérogation possible pour le GIR 4

Accueils et départs des résidents

Les arrivées sur la résidence sont conditionnées aux départs de résidents. On parle alors du taux de vacance qui correspond au nombre de jours de vacance d'un logement sur le nombre de jours total de l'année.

Ainsi sur 2024, sur l'ensemble des logements réattribués, le taux de vacance a varié de 5,48% (20jours) à 76,71% (280 jours), avec un taux de vacance moyen de 30,23% (139 jours) contre 41,49% en 2023 (150 jours). Ce délai s'expliquant par :

- Délai de 60 jours en moyenne pour une rénovation complète d'un logement.
- Délai dû à la durée du préavis du résident entrant.

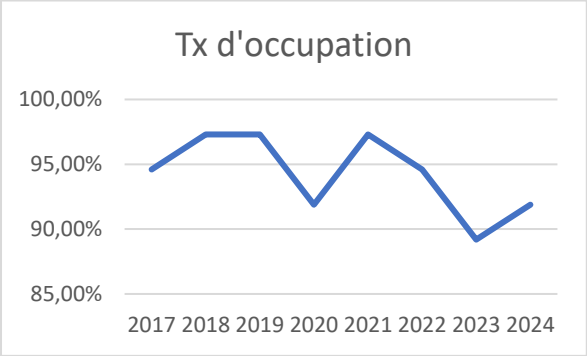

A l'inverse de 2023, il y a en 2024 plus d'entrées que de sorties. Cependant le nombre de sorties est plus important (10 contre 9 en 2023).

En 2024, on comptabilise :

5 sorties pour cause de décès, avec une moyenne d'âge de 86 ans.

5 sorties vers un autre type hébergement (4 orientations EHPAD et 1 logement social).

Une moyenne d'âge de 82,75 contre 88,3ans en 2023 pour les orientations EHPAD et 77 ans pour un retour en logement social.

Le taux de rotation est en augmentation par rapport à 2023. Avec plus d'entrées que de sorties.

✓**12 entrées pour 10 sorties** et 2 mutations en interne (contre 6 entrées et 9 sorties en 2023)

-

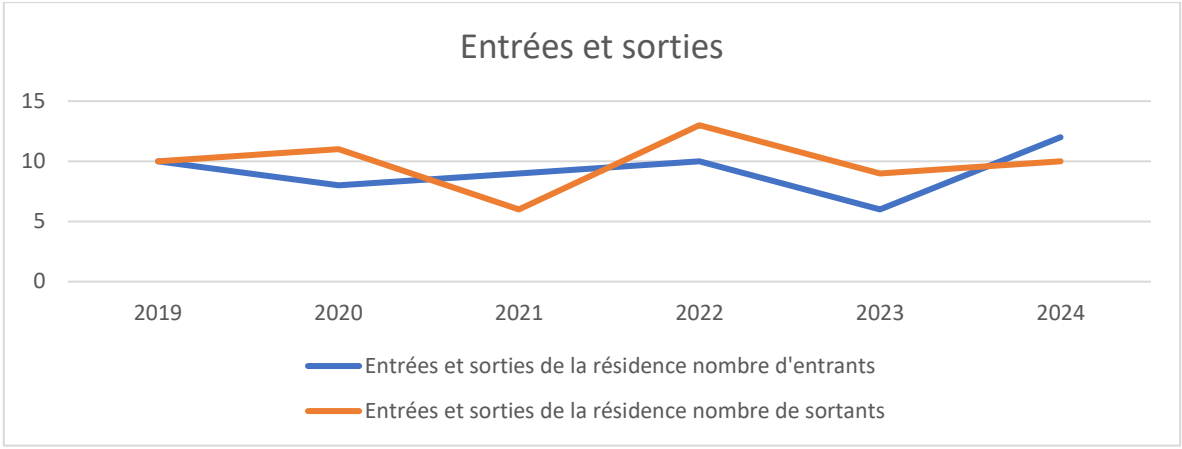

Moyenne des âges à l'entrée

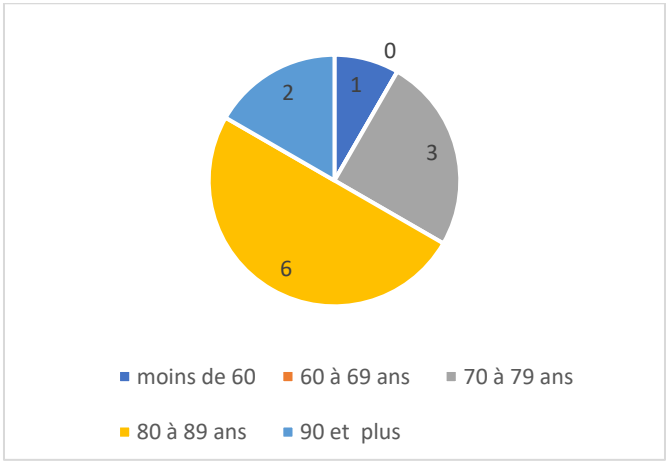

- ✓ **L'âge moyen d'entrée** se fait plus tardivement
- ✓ **9 résidents sur les 10** ont + de 70 ans

Sur les 12 résidents entrés :

- 2 ont plus de 90 ans
- 6 ont 80 ans et 89 ans,
- 3 ont entre 70 et 79 ans
- 1 a moins de 60 ans .

L'âge d'entrée sur la résidence se fait plus tardivement et avec des demandes de personnes en situation d'handicap qui demande à rentrer plus tôt.

Les services annexes proposés aux résidents

L'hébergement des visiteurs en chambres d'hôte

Les résidents ne peuvent héberger leurs proches au sein de leur appartement en raison de la dimension de ce dernier. Ainsi, la résidence met à leur disposition deux chambres, soumises à réservation et à tarification.

La chambre d'hôte, disposant de sanitaire a été louée sur 10 nuitées contre 28 en 2023.

La chambre sans sanitaire n'a pas été louée en 2024.

→ Au total sur 2024, on enregistre **10 nuitées**, soit une recette globale enregistrée de 150€.

Le service restauration

Les résidents peuvent toute la semaine (or week-end et jours férié) prendre leur déjeuner dans la salle de restauration de la résidence-autonomie. Les repas servis sont préparés par la cuisine centrale de la ville.

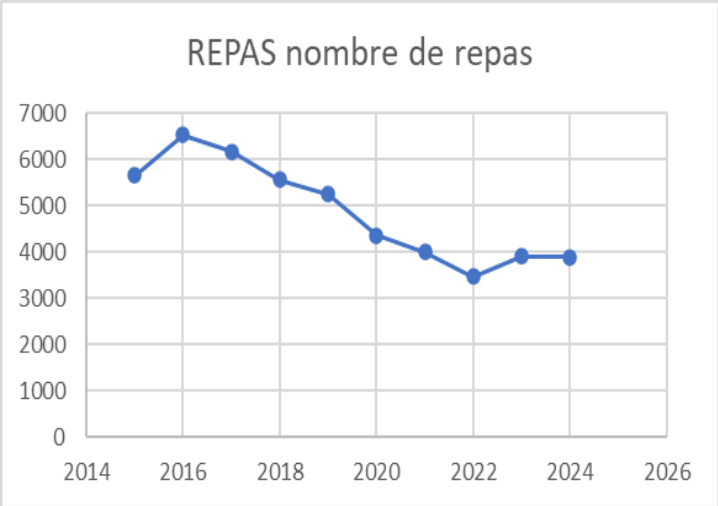

En 2024, on observe une très légère baisse du nombre de repas servis par le service de restauration de la résidence.

✓ 3899 repas de servis contre 3910 en 2023
✓ 324 repas par mois
✓16 repas/jour
✓4 plateaux repas / jour

Pour les vacances de fin d'année, le service restauration de la ville étant fermé, les repas sont fournis par l'hôpital Saint Jacques des Andelys, avec une tarification plus élevée (8,70€ contre 7,06€ tarif cuisine centrale en 2024).

La téléassistance

Depuis 2022, l'ensemble des appartements occupés est relié par un système de téléassistance.

S'il n'est pas à proprement parlé une action de prévention de la perte d'autonomie, il participe à sécuriser les résidents en cas de difficultés physiques et même psychologiques. En effet, au-delà du principe de téléassistance via le déclenchement de l'alarme, c'est aussi pour le résident la possibilité d'être mis en relation avec un psychologue dédié. Ce service reste très peu mobilisé sur la résidence.

Pour 2024, en moyenne 66 à 70 logements étaient reliés, ce qui représente **une dépense annuelle de 13.030,50€**

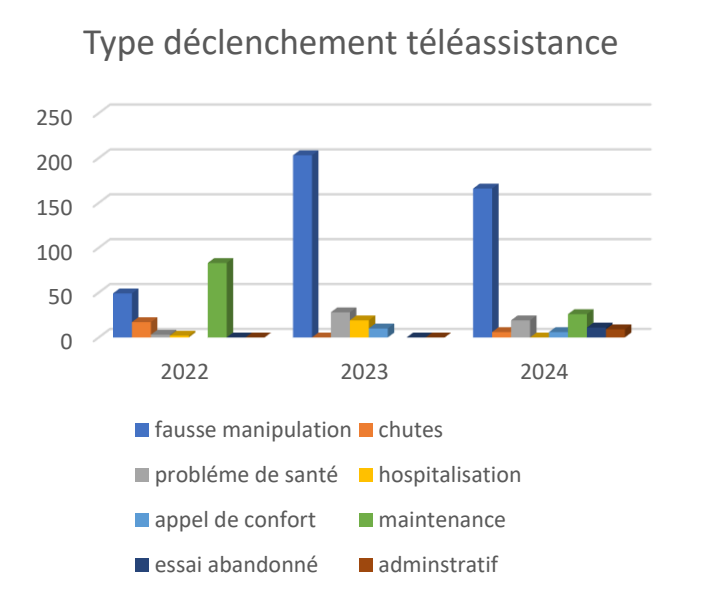

En 2024, il y a eu 243 déclenchements d'alarme contre 260 en 2023
dont notamment :

✓ 166 fausses manipulations (contre 203 en 2023)

✓ 6 appels de confort (contre 10 en 2023)

✓ 6 chutes (avec blessure) (contre 0 en 2023)

✓19 problèmes de santé (contre 28 en 2023)

✓0 Hospitalisation (contre 19 en 2023)

Les actions de prévention de la perte d'autonomie

La consommation du forfait autonomie

Depuis le 01 janvier 2017 nous ne sommes plus un FRPA mais une Résidence Autonomie. En effet, le CCAS s'est engagé à mettre en place les prestations minimales obligatoires.

Afin de mettre en œuvre cet engagement, le CCAS a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens – CASF : L313-11 (CPOM), ce qui a donné lieu à une aide annuelle dite « forfait autonomie », allouée et fixée par le Département (dans la limite des crédits attribués à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

En 2024, le CCAS a perçu 22.496€. (74*304€)

Répartition de la subvention :

✓ **76.37% : Mission d'accompagnement de la responsable (17180.20€)**

✓**23.63% de la subvention - 5315,80€ : 3 actions**

Atelier de motricité physique - 2.611€

Atelier bien être - 2.054,80€

Atelier de sophrologie - 650€

Le forfait Autonomie apporte un soutien financier.

Il permet de financer des types d'actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie et de couvrir des dépenses de fonctionnement et d'intervention.

L'atelier d'Activité physique

Animé par un éducateur sportif de l'Association « Siel Bleu ».

→ **45 séances** de gym sur chaise

→ **15 résidents et 2 personnes extérieures** ont participé. La participation moyenne sur l'année a été de 6 à 12 résidents/séance. Le professionnalisme et la sympathie de l'éducateur ont réellement fidélisé les participants.

Pendant les séances les participants effectuent quelques exercices d'équilibre ainsi que des parcours moteurs dans le but d'améliorer et/ou d'entretenir les compétences de chacun sur ce point.

L'atelier « bien-être »

Animé par une conseillère socio-esthéticienne.

→ 12 ateliers de 2 heures par mois.

→ 6 résidents y ont participé (6 femmes)

→La participation moyenne a été de 2 à 3 pers/ séance.

Les séances ont permis aux résidents d'échanger sur les désagréments du vieillissement, la maladie, les douleurs, l'isolement social… Les participants apprécient ces ateliers pour l'approche et la sensation de mieux-être, que leur procure le soin. *Plusieurs thématiques sont proposées : Soin du visage - Beauté des mains - Eveil & Sens - Conseil en image : colorimétrie - Conseils en image : morphologie visage et vestiaire - Soin du visage & Touche make-up - Beauté des pieds*

L'atelier sophrologie *NEW*

Animé par une sophrologue.

→ 10 séances d'une heure d'octobre à décembre

→ 6 résidentes y ont participé. Ces séances ont permis aux participantes d'acquérir une posture pour :

- Apprendre à mieux respirer pour apaiser son corps et les éventuelles douleurs
- Réactiver des souvenirs heureux pour profiter de l'instant présent
- Retrouver un sommeil de qualité et prévenir des chutes

Salle de Fitness

Inaugurée le 28 juin 2023, **la salle de Fitness,** équipée de machines adaptées aux résidents, est mise en place au salon du 3ème étage. Son fonctionnement est fixé par un règlement qui est affiché à l'entrée de la salle. Aussi, pour pallier à tout risque d'accident, la salle est équipée d'une téléalarme qui peut être déclenchée en cas de chute ou blessure du sportif. Cet espace est proposé aux résidents gratuitement en libre accès.

En 2024, 6 résidents l'ont utilisée. Un accompagnement réalisé par le coach sportif de la direction des sports de la collectivité était prévu afin de former les utilisateurs à l'usage et connaitre les bonnes pratiques. Pour des raisons RH, ces séances n'ont pu se mettre en œuvre cette année.

Les ateliers « Lien Social »

Animés par l'élue déléguée aux séniors, avec le soutien de 3 bénévoles dont 2 sont aussi conseillères municipales et une présidente de l'association « Le Club de L'amitié » .

Entre janvier et décembre, 2 thématiques ont été développées :

- Atelier tricot avec la confection de couvertures offertes aux résidents de l'Hôpital St Jacques et vendues également au profit du Téléthon.
- Atelier confection de pochons de lavande vendus au profit du Téléthon.

→ 69 ateliers se sont déroulés sur les lundis et mercredis de 14h à 16h30,

→ 18 résidents (16 femmes et 2 hommes) et 2 séniors extérieurs à la résidence ont permis de se rencontrer et de partager des temps conviviaux, remplis d'échanges.

Au-delà de rompre l'isolement, ces ateliers ont permis de travailler le renforcement des capacités cognitives, la motricité et de favoriser l'écoute et la valorisation des capacités créatives.

Les Ateliers partagés - Intergénérationnel

Plusieurs ateliers intergénérationnels se sont déroulés sur la résidence et avec différents partenariats. Ainsi dans la continuité de ce qui avait été initié précédemment, on retrouve des actions ludiques autour du jeu mené en partenariat, tels que :

- **Atelier part'âge, menés avec la crèche « les petits Gaillards » et l'hôpital St Jacques.**

Cette action permet de rassembler, autour du jeu, 4 à 8 enfants âgées de 18 mois à 3 ans et 3 à 6 séniors, tous les mardis de 10h15 à 11h hors période de vacances scolaires pendant 45 minutes.

- **Atelier jeux avec le collège R Gaudeau**

  Cette action émane d'un projet pédagogique porté par le collège R. Gaudeau autour du lien intergénérationnel, dont les objectifs sont :

- **Valoriser les jeunes à travers des échanges avec des personnes âgées ;**
- **Mettre en action un groupe d'élèves décrocheurs et des séniors de la résidence autour de jeux de cohésion.**

→ 4 rencontres qui ont réuni 2 à 8 séniors de la résidence et 12 à 20 collégiens autour d'un jeu collectif et d'une animation type karaoké.

Cette rencontre a été encadrée par l'AS du collège, l'éducateur du Centre social et la responsable de la RA.

- **Atelier jeux avec l'école M Lefevre et enfants du conseil municipal des enfants**

  Ces actions émanent de projets portés par l'école primaire M. Lefevre et des enfants du conseil municipal des enfants encadré par l'élue du centre social, dont les objectifs sont de :

➢ **Rencontrer les personnes âgées et de créer du lien autour d'un temps partagé.**

→ 1 temps de jeu avec les enfants du CM qui a touché 10 résidents et 9 enfants

→ 1 temps de jeu avec une classe de primaire de M Lefevre qui a touché 8 résidents et 20 enfants.

Chacun de ces temps s'est clôturé par un goûter.

Les Terrasses du Vendredi

Créé en 2022 pour répondre à une demande croissante des résidents souhaitant disposer de temps d'échange et de partage, un espace de discussion a été mis en place un vendredi sur deux, hors périodes de vacances scolaires. Ce temps est encadré par l'éducateur du centre social. Pour les participants, ces rencontres offrent un lieu d'expression où chacun peut partager son quotidien et ses expériences personnelles. **Pour prévenir et contrer l'isolement : un atelier divertissant qui aide à développer et maintenir son « capital social » au sein de la résidence et à l'extérieur.**

→ **4 temps d'échange** avec une moyenne de 5 participants. **Au total, 9 résidents (es)** ont participé à au moins à une terrasse, dont 1 homme et 8 femmes.

L'Atelier « Restez connectés »

Cet atelier est proposé aux personnes de 60 ans et + qui souhaitent découvrir les nouvelles technologies de communication (mails, Skype, réseaux sociaux, recherche en ligne...) mais aussi utiliser l'informatique pour s'amuser et apprendre.

→ Rester en lien avec les autres et stimuler les fonctions cognitives

Permanence animée par le conseiller numérique France Services - CNFS, les vendredis après-midi dans une salle équipée de 4 postes informatiques.

Le conseiller numérique propose des ateliers individuels pour les séniors dans leur utilisation quotidienne des outils numériques, tels que les ordinateurs, les tablettes, et les smartphones. Une aide pour : naviguer sur internet, consulter les emails, utiliser les réseaux sociaux, se connecter aux services administratifs en ligne, installer des applications, etc.

Le CNFS peut également intervenir au domicile des résidents, si ces derniers rencontrent des difficultés avec leur matériel.

Les animations et festivités

La vie de la résidence est également rythmée par d'autres temps d'activités et d'animations festives.

Ces activités sont également pratiquées au sein de la résidence autonomie, grâce au concours d'associations ou d'intervenants extérieurs.

Outil de communication « La Gazette »

L'équipe de « reporters » se réunit chaque fin de mois pour un temps de mise en page. Trois heures durant lesquelles s'invitent débats, échanges et convivialité. Elle est composée d'une douzaine de résidents et de quatre conseillères municipales. Tous sont libres de ramener des supports, mais le plus souvent les résidents choisissent dans les articles proposés et donnent leur avis sur les sujets à aborder.

Réel outil de communication, il est distribué chaque 1er du mois à l'ensemble des résidents. On y retrouve des actualités de la résidence et de la commune, des moments d'histoire, des informations générales, des articles de prévention santé, des recettes de cuisine, des jeux etc.

« J'peux pas, j'ai ciné ! »

Animée par l'élue déléguée aux séniors. Les résidents profitent une fois par mois de la projection d'un film en DVD sur la télévision en salle de restauration.

→12 séances. Au total, 23 résidents, 19 femmes et 4 hommes, ont participé au moins à une séance. La participation moyenne a été de 7 résidents/ séance.

Les résidents apprécient ces moments et participent à la programmation et au choix des films. Chaque séance se termine par un temps d'échange autour d'une collation.

Concours de pétanque *NEW*

Action menée en partenariat avec le centre social. Animée par l'éducateur du centre social et la responsable de résidence, permettant de réunir autour d'un repas partagé et d'un concours de boules, des participants aux ateliers de vie quotidienne du centre social et des résidents et leurs familles.

- **Pour prévenir et contrer l'isolement**
- **Rester en lien avec les autres et favoriser le partage**

Au total, 28 personnes ont participé à cette journée, soit :

→11 résidents

→11 usagers du centre social

→6 personnes extérieures (amis, familles)

Si 28 personnes ont partagé le repas, seulement 16 personnes ont participé au concours de pétanque. Les autres personnes les ont encouragé largement.

Après-midi très apprécié

Les vœux du Maire, Fête du printemps, fête des familles et repas de Noël

Quatre temps forts ouverts à tous les résidents (es) et qui rythment l'année !

LES VŒUX DU MAIRE

Temps festif qui démarre l'année. Il permet de réunir, autour de la galette des rois, les résidents.

27 résidents étaient présents (20 femmes et 7 hommes)

39,70% du taux d'occupation.

LA FETE DU PRINTEMPS

Evènement festif, mis en place depuis 2023, en remplacement du temps convivial organisé autour de « la fête des mères ». Il permet de réunir, autour d'un repas, les résidents et les familles.

Ainsi 2024, la fête du printemps a réuni 51 convives, dont :

33 résidents (8 hommes et 25 femmes) soit 48,53% de taux d'occupation.

18 personnes invitées par les résidents

7 membres élus et membres nommés CA

7 professionnels

Aux Petits Prés.

64 convives ont fêté le printemps

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) des Andelys organisait mercredi 10 avril sa 2e fête du printemps à la Résidence Autonomie Les Petits Prés. Cet événement a été mis en place pour que les résidents puissent se rencontrer une fois de plus autour d'un moment convivial et de partage entre la galette des Rois et le mois de juin expliquait Mélanie Jegado, responsable du CCAS. Près de la moitié des résidents a participé à ce moment festif qui avec leur famille se sont retrouvés à 64 autour de deux tablées décorées aux couleurs du printemps avec son lot de jacinthes des bois. Pour réceptionner les plats de la cuisine centrale et servir les convives, Maïmouna et Ramata étaient aux petits soins. Équipe du CCAS et élus étaient pareillement de la partie, certains ont uniquement partagé l'apéritif et les autres le repas dont le plat principal était un pavé de volaille à la forestière. Auparavant Frédéric Duché avait pris la parole en ayant une pensée pour les trois résidents hospitalisés et ceux qui nous ont quittés. Il rappelait ensuite les nouvelles activités à venir : atelier chant avec chef de chœur, sortie au cabaret de Caudebec-les-Elbeuf et repas des anciens le 29 septembre sur le thème du Far West. Il mettait alors en avant la vie sociale de la Résidence Autonomie. « Vous êtes acteurs de ce qui se passe à l'intérieur, vous n'êtes pas que des locataires de la collectivité. Continuez à vous inscrire dans les ateliers. » Pour finir, il remerciait toute l'équipe qui est à disposition dont Patricia, Yannick, Maïmouna, Évelyne, Didier, Mélanie ainsi que les élus qui l'accompagnaient.

LA FETE DES FAMILLES

Elle permet de réunir, autour d'un repas, les résidents et les familles. La météo, aussi clémente qu'en 2023, a permis que le repas se déroule en extérieur, sur l'arrière de la résidence. Des tonnelles ont été installées par les services techniques de la ville, permettant aux personnes de déjeuner à l'abri du soleil.

Cette manifestation a réuni 48 convives :

- **28 résidents** (6 hommes et 22 femmes) soit 41,17% de taux de participation.
- 20 proches invités par les résidents
- 7 Membres élus, conseillers municipaux et membre du CA
- 8 professionnels

LE REPAS DE NOEL

Dernière festivité de l'année, il rassemble, autour d'un repas, les résidents, les familles et les élus. Le repas s'est clôturé avec une prestation musicale portée par le groupe « *Dodard birdsongs* » qui a animé ce repas. Bonne humeur et sourires étaient au rendez-vous.

Cette manifestation a réuni **57 convives**, dont :

- **38 résidents** (12 hommes et 26 femmes) soit 55,88% de taux de participation.
- 19 personnes invitées par les résidents
- 10 Membres élus, conseillers municipaux et membre du CA
- 8 professionnels

Toujours en amont de cet événement, la résidence autonomie se pare de ses plus beaux atours de noël grâce à la mobilisation des élues et des résidents volontaires.

LES ANDELYS. Repas festif aux Petits Prés

Les convives se sont retrouvés aux Petits Prés pour fêter Noël.

Le duo Birdsongs a animé le repas.

La résidence autonomie des Petits Prés était en fête mercredi 18 décembre pour le traditionnel repas de Noël, qui réunit chaque année résidents, membres du CCAS et élus. Colette Caron, conseillère municipale déléguée aux seniors, avait encore fait des merveilles pour décorer la salle. Après les discours de bienvenue et de remerciement prononcé par Frédéric Duché, le maire, et par Colette Caron, les élus ont servi l'apéritif aux convives. Ces derniers ont pu déguster quatre mises en bouche, du foie gras et sa navette, un filet de saint pierre sauce crémeuse accompagné d'un effeuillé de pomme de terre truffé, puis de la salade et du fromage pour finir sur une part de bûche au chocolat ou au café.

Pendant 3 h 30, les « Birdsongs » composés de Philippe Barluet au chant et de Bruno Dodard au clavier, ont joué un répertoire de vieilles chansons françaises, avec quelques inclusions modernes, de 60 morceaux.

Distribution des colis de fin d'année – Stand de vente au profit du Téléthon

Chaque année, la résidence ouvre ses portes pour la distribution des colis de fin d'année. L'occasion d'échanger avec les élus présents et de s'arrêter au stand tenu par des résidents, pour une vente d'objets de décoration fait main au profit du Téléthon.

Les ateliers du Centre Social et les animations du Club de l'amitié

Chaque semaine, la vie de la résidence est aussi rythmée par :

- les ateliers du Centre Social : Atelier de cuisine et atelier couture, ouverts à tous et soumis à inscriptions.

- L'espace jeux proposé par le Club de l'Amitié et sa bibliothèque.

→Au total, 211 résidents ont participé aux actions, aux animations et festivités.

En sachant que certains résidents ont participé à plusieurs actions, il y a eu un taux de participation **de 65% de l'effectif total**.

→ soit **50 résidents différents** (12 hommes et 38 femmes).

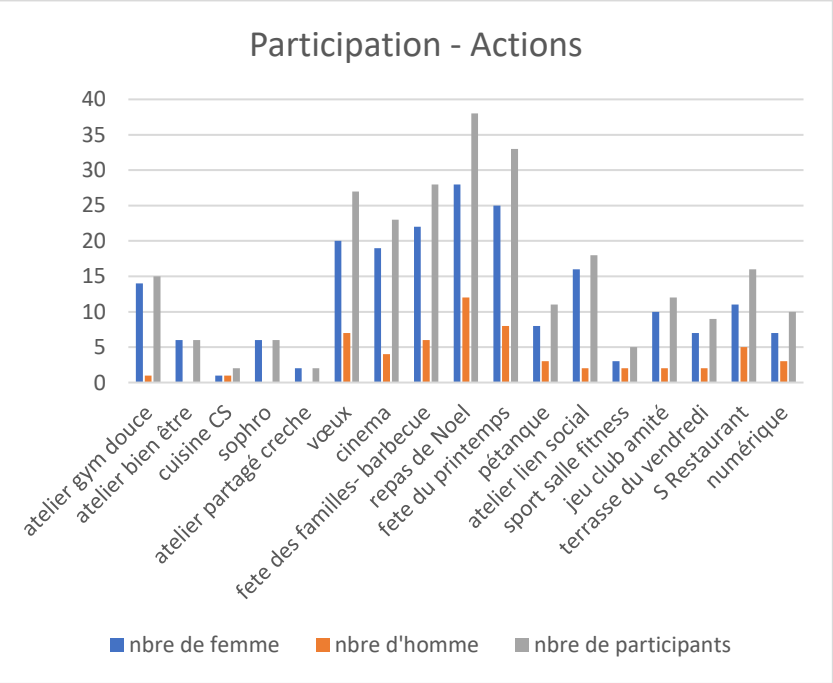

Comme en 2023, le taux de participation demeure plus élevé pour les événements conviviaux et festifs. Cela s'explique par leur ouverture à un large public, contrairement aux ateliers qui sont soumis à des limitations de places, comme la gym, limitée à 12 participants maximum. Néanmoins, la diversité des activités proposées offre à chacun la possibilité de s'engager à son propre rythme, que ce soit lors des temps forts ou des ateliers plus ciblés.

La mise en œuvre de la démarche qualité

La démarche qualité a pour objectif l'amélioration, dans sa globalité, de la vie quotidienne dans la résidence. Le fonctionnement de l'établissement, les prestations, l'accueil et l'accompagnement des

personnes âgées sont autant de critères permettant de favoriser leur bien-être et préserver leur autonomie. Cette démarche s'inscrit dans la durée afin d'intensifier les points forts de l'établissement et d'en diminuer les points faibles.

Pot d'accueil nouveaux résidents

Depuis 2023, un pot d'accueil est organisé chaque trimestre pour favoriser l'intégration des nouveaux résidents. Cet événement rassemble l'ensemble des habitants volontaires autour d'un goûter partagé, permettant aux nouveaux arrivants de faire connaissance. S'ils le souhaitent, ils peuvent également se présenter à la communauté.

Deux pots d'accueil ont été organisés, réunissant chacun une trentaine de résidents :

- Mars 2024 : Trois nouveaux résidents ont été présentés. L'événement a rassemblé 24 participants, dont 20 femmes et 4 hommes.
- Octobre 2024 : Trois nouveaux résidents ont également été présentés. Cette rencontre a réuni 16 participants, dont 10 femmes et 6 hommes.

L'animation du Conseil de la Vie sociale

Le Conseil de la Vie Sociale a été défini par la loi du 2 mars 2002 dans l'objectif de permettre aux personnes accompagnées d'exprimer leurs besoins et attentes au sein d'une instance dédiée.
Celui-ci est rendu **obligatoire** lorsque l'établissement assure un hébergement. Le Décret n°2016-696 étend la mise en œuvre de ce CVS aux résidences autonomie.

Le Conseil de la Vie Sociale - CVS est une instance qui permet l'exercice des droits des résidents et qui donne leur place aux familles au sein de la structure. Il va émettre des avis consultatifs et peut faire des propositions sur toutes questions relatives au fonctionnement de l'établissement. Depuis 2018, il y a eu 3 bureaux qui se sont succédés.

Depuis le 13 septembre 2023, le CVS est constitué de 4 résidents (2 titulaires et 2 suppléants) et de 2 représentants des familles, 1 représentant du personnel et un membre élu du CCAS.

En 2024, le CVS s'est réuni 3 fois.

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Le projet personnalisé est un outil de coordination visant à répondre à long terme aux besoins et attentes de la personne accueillie.

Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers que le professionnel s'emploie à intégrer dans le projet personnalisé. C'est une co-construction dynamique entre la personne (et/ou son représentant légal) et les professionnels. Ils doivent donc être à leur écoute pour rechercher, susciter, et accompagner cette participation afin qu'elle soit effective.

Cette démarche est un facteur-clé pour la réussite de l'élaboration du projet d'accompagnement et constitue la meilleure réponse que peuvent apporter les professionnels face au risque d'une approche standardisée, qui s'opposerait à l'objectif de personnalisation.

La responsable de la résidence autonomie est en charge de la mise en œuvre de ce PAP avec le renfort de l'éducateur sur les temps du vendredi.

→ **50 PAP** ont été réalisés courant 2024 contre 36 en 2023. Ce qui représente +28% de PAP réalisés par rapport à 2023, dont :

- 39 PAP réalisés par la responsable

- 11 PAP réalisés par l'éducateur

Au total, depuis 2021, 87 résidents ont permis leur co-élaboration, dont 23 résidents sont sortis des effectifs de la résidence.

3 résidents non présents, dont 1refus.

Chaque année, les projets d'accompagnement personnalisé sont révisés en collaboration avec chaque résident. Ainsi en 2024,

- 16 résidents ont été rencontrés pour une 3eme PAP.
- 20 résidents ont été rencontrés pour un 2nd PAP
- 13 résidents ont été rencontrés pour le 1er PAP

Entretien du bâtiment

L'agent technique polyvalent, employé à plein temps sur la résidence, intervient dès lors que le résident sollicite un besoin d'entretien, de détérioration ou de changement de petit équipement. Il a en charge la maintenance des communs et des espaces verts autour de la résidence.

Les travaux d'entretien courant :

- ✓ **Entretiens intérieurs : 364 interventions** dont 100 en plomberie ; 122 en électricité ; 69 en menuiserie, 24 en chauffage, 24 en serrurerie, 1 en maçonnerie, 1 en ventilation, 8 en couverture, 7 en peinture.
- ✓ **Entretiens extérieurs** : **+ de 336 heures** d'entretien divers (tonte, débroussaillage, taille de haies, nettoyage trottoir, etc.…)
- ✓ **Moyens généraux et assistance** : **122 interventions**
- ✓ **Rénovation partielle ou complète d'appartements** : **16 appartements** dont 15 en étroite collaboration avec les services techniques de la ville.

Les travaux d'amélioration :

- ✓ Remplacement éclairage LED des communs et détection automatique
- ✓ Remplacement du réseau d'eau pluviale à l'extérieur du bâtiment.
- ✓ Réparation partielle et temporaire du toit terrasse

Sécurité – Mise en place de l'Exercice incendie

Le 2 octobre 2024 s'est tenu le 3ème exercice incendie sur la résidence. Au-delà d'être l'occasion de vérifier l'ensemble de l'équipement de l'établissement, dans la continuité de ce qui a été initié en 2022, l'exercice doit permettre à chacun, professionnel comme résident, de se familiariser avec le protocole à suivre afin de permettre de limiter les risques en adoptant la bonne conduite.

Cet exercice a été mené en présence de professionnels du CCAS et certains élus du CCAS.

Deux résidents par étage se sont portés volontaires pour assurer le bon déroulé de l'évacuation, soit 7 résidents. Chacun avait des missions à remplir, soit :

- Le rôle de « rabatteur » en frappant à chaque porte pour s'assurer que les résidents aient bien reçu l'information
- Le rôle du « guide file » en s'assurant que les résidents empruntent le bon chemin et ne prennent pas les ascenseurs.

Le bilan de l'exercice est positif. Celui-ci s'est déroulé en moins de trente minutes. Les professionnels présents ont été satisfaits du déroulement de l'opération, pour laquelle tous les partenaires (auxiliaires, infirmières, …) avaient été informés.

L'exercice incendie sera reconduit chaque année, en prenant en considération les points de vigilance et les axes d'améliorations.

Sécurité – Traitement des données des résidents

En 2023, la résidence a fait le choix de s'équiper d'un système informatisé afin de faciliter le recueil des données des résidents, et permettre un partage sécurisé dans le cadre notamment de remplacement de la responsable de la résidence. Le prestataire est le même que pour les logiciels exploités par le CCAS. En décembre 2024, le contrat qui nous liait avec le prestataire Essonne Consultant a été résilié.

Le CCAS a répondu à l'appel à projet relatif au programme ESMS Numérique. Une grappe a été créée « collectivités 276 ». Elle est constituée exclusivement d'organismes gestionnaires issus des collectivités territoriales : + de 80% de résidences autonomie, trois Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et un Service de Soins à Domicile (SSIAD) viennent compléter la grappe. La grappe comporte au total 24 ESMS.

La candidature de la grappe « collectivités 276 » répond à deux objectifs principaux :

- S'équiper d'un Dossier Usager Informatisé (DUI), répondant aux services socles du Ségur du numérique.

- Echanger et partager des données de santé et des données médico-sociales en toute sécurité.

La grappe ainsi formée a également pour objectifs secondaires de :

- Mutualiser les expertises de chaque organisme gestionnaire.

- Partager les bonnes pratiques et retours d'expérience de chaque établissement.

- Avoir plus de poids dans les échanges, négociations avec l'éditeur.

- Mutualiser certains coûts du projet.

A partir de 2025, la résidence va donc se doter d'un nouveau logiciel permettant de mettre en œuvre un dossier unique partagé et ainsi fluidifier et sécuriser les données de santé entre professionnels et avec les résidents.